

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 18 mars 2015 à 20 h. Sont présents :

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Absente	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Absente	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin

Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre.
Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2015-03-043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 18 février 2015;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 10 mars 2015;
 - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 24 février 2015;

- 3.4. Soutien technique à la production cartographique et à la gestion des données à référence spatiale - Soumission;
- 3.5. Avis de motion – Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaires et autorisation de dépenses;
- 3.6. Nomination d'un représentant au conseil d'administration au Conseil économique de Beauce;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Bail entre le ministère des Transports du Québec et la MRC de Beauce-Sartigan – Emprise ferroviaire à l'usage d'un corridor récréotouristique et prise en charge de l'emprise abandonnée;
 - 4.2. Politique nationale de la ruralité volet 3 - Projets;
 - 4.2.1 Régional : - Projet de développement culturel;
- La Beauce embauche;
 - 4.2.2 Local : - Accueil en beauté – St-Éphrem-de-Beauce;
- Enseigne à l'entrée du village – St-Côme-Linière;
 - 4.3. Transport collectif – Programme d'aide financière du ministère des Transports du Québec pour l'exercice financier 2014;
 - 4.4. Transport collectif – Demande de contribution financière du ministère des Transports du Québec pour l'exercice financier 2015;
 - 4.5. Prolongement de la Route verte – Demande de report de subvention;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
- Règlement 245-212A-2015 – Notre-Dame-des-Pins;
 - 5.2. Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement pour le reprofilage d'un cours d'eau innommé sur le territoire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;
 - 5.3. Nomination d'un fonctionnaire désigné à la gestion des cours d'eau pour la municipalité de Saint-Côme-Linière;
6. Service de génie municipal :
 - 6.1. Surveillance de travaux du ministère des Transports du Québec – Protocole d'entente projet 154-10-1708 – Route 269 à Saint-Théophile;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels (février 2015);
 - 9.2. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
 - 9.3. Conseil économique de Beauce – Invitation à l'assemblée annuelle des membres;
 - 9.4. Sondage des membres de l'ADGMRCQ – Compétence en développement économique;
10. Divers :
 - 10.1. Rappel – Cocktail des milieux ruraux de la MRC de Beauce-Sartigan;
 - 10.2. Festival Beauceron de l'érable – Souper du Président;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 18 février 2015 tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 MARS 2015

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 10 mars 2015 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 24 FÉVRIER 2015

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 24 février 2015 à titre d'information.

2015-03-045

SOUTIEN TECHNIQUE À LA PRODUCTION CARTOGRAPHIQUE ET À LA GESTION DES DONNÉES À RÉFÉRENCE SPATIALE – SOUMISSION

Attendu le départ en congé de maternité de la technicienne en aménagement du territoire et géomatique;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a sollicité les services d'une firme privée afin de combler ses besoins en matière de production cartographique;

Attendu l'offre de services, sous forme de banque d'heures, de Sycare Géomatique déposée à ce sujet;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services professionnels de Sycar Géomatique au tarif horaire spécifié dans le document déposé à cette séance et ce, pour un montant maximal de 24 835 \$, incluant les taxes.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Le directeur général dépose et explique le projet de règlement portant sur le contrôle et le suivi budgétaires et autorisation de dépenses.

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Claude Morin qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement portant le numéro 2015-86 sera soumis pour approbation et décret.

Ce règlement, s'il est adopté, établira des règles précises de contrôle et suivi budgétaires. Une dispense de lecture est demandée et acceptée concernant ce règlement.

2015-03-046

NOMINATION DU REPRÉSENTANT NUMÉRO 3 DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, que monsieur Claude Morin, maire de Saint-Georges, soit reconduit à son poste de représentant de notre organisme sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce.

2015-03-047

BAIL ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – EMPRISE FERROVIAIRE À L'USAGE D'UN CORRIDOR RÉCRÉOTOURISTIQUE ET PRISE EN CHARGE DE L'EMPRISE ABANDONNÉE

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du projet de bail à intervenir entre la MRC de Beauce-Sartigan et la ministère des Transports du Québec relativement à la location de l'emprise ferroviaire abandonnée située sur les lots 3 629 474, 3 629 772, 3 629 771, 3 810 603, 3 810 604, 3 628 738 et 3 629 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite utiliser la portion de ladite emprise afin d'y aménager une piste cyclable intégrée au réseau de la Route verte;

Attendu que le Ministère souhaite lui céder la gestion de cette portion de l'emprise ferroviaire;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, de :

- Signifier au ministère des Transports du Québec l'intérêt de la MRC de Beauce-Sartigan à prendre en charge la portion de l'emprise ferroviaire abandonnée sur les lots décrits dans le préambule de la présente résolution;
- Autoriser le préfet, M. Pierre Bégin, et le directeur général, M. Éric Paquet, à signer le bail à intervenir entre le Ministère et la MRC de Beauce-Sartigan relativement à la location de l'emprise ferroviaire mentionnée précédemment.

2015-03-048

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – VOLET RÉGIONAL – PROJET DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 40 000 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-03-049

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – VOLET RÉGIONAL –
LA BEAUCE EMBAUCHE**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Attendu la note supplémentaire émise par le comité de la ruralité et qui se lit comme suit : « *Le comité de la ruralité recommande favorablement ce projet parce qu'il répond aux besoins des entreprises de notre milieu et qu'il cadre avec la PNR3. Cependant, le comité se dit embarrassé par l'absence d'implication financière des deux autres MRC et/ou CLD de la Beauce. D'autant plus que près de 40 % des sources de financement pour réaliser ce projet proviennent de fonds publics de notre MRC et que les impacts positifs de ce projet dépassent largement la frontière géographique de notre MRC* ».

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 35 000 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-03-050

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – VOLET LOCAL –
ACCUEIL EN BEAUTÉ – SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 43 504 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-03-051

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – VOLET LOCAL –
ENSEIGNE À L'ENTRÉE DU VILLAGE – SAINT-CÔME-LINIÈRE**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC et qu'il n'obtient pas la note de passage de 70 % (actuellement 62 %);

Attendu qu'avec la Politique nationale de la ruralité volet 3, le comité de la ruralité s'attend à ce que les projets présentés soient plus structurants, c'est-à-dire qu'ils aient des retombées plus importantes sur la population;

Attendu que ce projet est quand même issu d'une consultation publique locale et qu'il est dans le plan de développement de la Municipalité;

Attendu que ce projet prend en compte une des quatre orientations du plan de travail de la MRC de Beauce-Sartigan, à savoir l'attraction et la rétention des citoyens de tout âge;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, de demander à la Municipalité de Saint-Côme-Linière de modifier son projet « Enseigne à l'entrée du village » de façon à l'intégrer à d'autres réalisations et acteurs du milieu, afin qu'il ait plus d'impacts et de retombées sur le milieu. La nouvelle version du projet devra être examinée de nouveau par le comité d'analyse pour l'approbation finale.

2015-03-052

**TRANSPORT COLLECTIF – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2014**

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre les services de transport collectif et qu'elle appuie financièrement l'organisme Transport Autonomie Beauce-Etchemins;

Considérant qu'il y a eu plusieurs déplacements avec ce service en 2014;

Considérant les modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers) et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

Considérant que, pour les services de transport, la MRC de Beauce-Sartigan a contribué en 2014 pour une somme de 13 023 \$;

Considérant que la participation des usagers a été de 10 852 \$ pour la même période;

Considérant que la contribution financière du MTQ a été de 72 000 \$ pour l'année 2014;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 mars 2015

Considérant qu'en fonction du rapport d'exploitation 2014 la contribution du MTQ aurait dû être de 47 750 \$ pour cette même année;

Considérant que ces données sont validées par les états financiers vérifiés 2014 de l'organisme Transport Autonomie Beauce-Etchemins;

Considérant que, toujours selon les états financiers vérifiés 2014, les surplus sont de l'ordre de 15 423 \$;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, que la MRC de Beauce-Sartigan avise le ministère des Transports du Québec qu'aucun ajustement de la contribution financière, conformément aux modalités d'application du programme, n'est nécessaire en tenant compte des données formelles fournies aux états financiers vérifiés 2014.

2015-03-053

TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre les services de transport collectif régional et qu'elle appuie financièrement l'organisme Transport Autonomie Beauce-Etchemins;

Considérant les modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers) et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

Considérant que pour les services de transport collectif, la MRC de Beauce-Sartigan prévoit contribuer en 2015 pour une somme de 26 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers est de 15 000 \$ en 2015;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015 et que les états financiers viendront les appuyer;

Considérant que la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 82 000 \$ pour l'année 2015;

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement:

- Que la MRC de Beauce-Sartigan demande au ministère des Transports du Québec une contribution financière de base de 82 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2015;

- Que la MRC de Beauce-Sartigan demande au MTQ que tout ajustement ultérieur auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2015 lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2015 et du rapport d'exploitation.

2015-03-054

PROLONGEMENT DE LA ROUTE VERTE – DEMANDE DE REPORT DE SUBVENTION

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan s'est vue octroyer 678 094 \$ le 23 juin 2005 et 453 176 \$ le 29 mars 2007 pour la réalisation de la Route verte sur son territoire;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a été confrontée, dans le cadre de la réalisation du premier tronçon de la Route verte (barrage Sartigan jusqu'à la limite de Notre-Dame-des-Pins), au fait que l'axe de la Route verte sur le territoire de la MRC voisine (Robert-Cliche) n'avait pas été fixé par celle-ci;

Attendu que les maires de Beauce-Sartigan avaient raisonnablement convenu d'attendre que soit déterminé, dans cette MRC voisine, le scénario le plus probable permettant la réalisation de la Route verte afin de prolonger le tronçon devant mener à la limite de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins (côté est ou ouest de la rivière Chaudière selon le cas);

Attendu que les 3 MRC de la Beauce sont à signer les baux de location de l'emprise ferroviaire qui permettront le démantèlement de la voie ferrée et la construction d'une piste cyclable;

Attendu que dans le cadre du projet de réalisation du 2^e volet de la Route verte sur notre territoire (tronçon barrage Sartigan vers la frontière américaine), nous sommes confrontés à des problématiques particulières, notamment au niveau de la traversée du barrage Sartigan et de l'intersection de la Route 204 et du chemin d'accès du barrage;

Attendu que différents scénarios ont été envisagés, dont la possibilité d'implanter une passerelle en porte-à-faux sur le barrage;

Attendu qu'il est difficile pour le conseil des maires, dans le contexte ci-haut mentionné, de fixer un scénario de travail réaliste;

Attendu que les élus désirent éviter de mettre en péril la réalisation pleine et entière de la Route verte dans notre région;

En conséquence il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, de demander au ministre des Transports du Québec de reporter à l'exercice financier 2015-2016 les aides financières précédemment attribuées telles que signifiées dans le préambule de la présente résolution.

2015-03-055

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 245-212A-2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Considérant que ce règlement vient préciser les dispositions relatives au partage des coûts lors de travaux de surdimensionnement;

Considérant que cette modification est de nature locale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaétan Bégin, et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 245-212A-2015 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2015-03-056

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU INNOMMÉ À SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce (résolution 2015-38) concernant des travaux d'aménagement, soit le reprofilage d'un cours d'eau innommé sur une longueur approximative de 155 mètres localisé sur les lots 4 414 400 et 4 414 402 du cadastre du Québec;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce souhaite confier au Service de génie municipal de la MRC la préparation des plans et devis nécessaires au dépôt de la demande de certificat d'autorisation;

Attendu que les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Attendu que la Municipalité demande à être maître d'œuvre (gestionnaire et exécutante) de ces travaux mais que la surveillance sera assurée par le Service de génie municipal de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement que la MRC :

- présente une demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE pour les travaux de reprofilage d'un tronçon d'un cours d'eau innommé sur les lots 4 414 400 et 4 414 402 du cadastre du Québec;

- confirme le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour préparer les plans et devis inhérents à la demande de certificat d'autorisation et pour assurer la surveillance des travaux;
- autorise la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce à réaliser les travaux d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et selon les plans et devis s'y rattachant;
- acquitte les coûts de 2 811 \$ relatifs au certificat d'autorisation.

2015-03-057

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE À LA GESTION DES COURS D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'accepter la nomination de monsieur Sarto Dubé à titre de personne désignée pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan et ce, sur le territoire de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

2015-03-058

SURVEILLANCE DE TRAVAUX DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET 154-10-1708 – ROUTE 269 À SAINT-THÉOPHILE

Attendu que dans le cadre d'un projet conjoint entre le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Saint-Théophile visant la réfection d'un tronçon de la Route 269, le Service de génie civil effectuera la surveillance des travaux;

Attendu qu'un processus de négociation a été enclenché auprès du Ministère relativement à ce contrat de services professionnels;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur du Service de génie municipal, M. Dominic Lachance, à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce contrat de services professionnels entre la MRC de Beauce-Sartigan et le ministère des Transports du Québec.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de février;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
- Conseil économique de Beauce – Invitation à l'assemblée annuelle des membres;
- Sondage des membres de l'ADGMRCQ – Compétence en développement économique;

RAPPEL – COCKTAIL DES MILIEUX RURAUX DE BEAUCE-SARTIGAN

Le préfet, M. Pierre Bégin, rappelle aux élus la tenue du cocktail des milieux ruraux de Beauce-Sartigan le 24 mars prochain à la salle municipale de Saint-Martin à compter de 17 h 30.

Cette activité s'adresse aux élus, aux directeurs municipaux, aux bénévoles des comités de la ruralité ainsi qu'aux ressources en loisirs et culture et la date limite pour s'y inscrire est le 19 mars 2015.

FESTIVAL BEUCERON DE L'ÉRABLE – SOUPER DU PRÉSIDENT

Monsieur Claude Morin mentionne aux maires présents la tenue du souper du président dans le cadre de la 26^e édition du Festival Beuceron de l'Érable, pour laquelle il agit à titre de président d'honneur. Celui-ci aura lieu au restaurant Baril Grill de Saint-Georges le 28 mars à 18 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2015-03-059

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 05.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général